

Sénat, Rapport d'information fait au nom de la mission commune d'information portant sur les dispositifs médicaux implantables et les interventions à visée esthétique, par M. le sénateur Bernard Cazeau, 10 juillet 2012

10/07/2012

Ce rapport, souhaité par le Sénat afin de faire la lumière sur l'affaire des prothèses "PIP", mais qui traite de l'ensemble des dispositifs médicaux implantables, propose notamment de définir précisément ce qui relève de la médecine et ce qui appartient à l'esthétique, sans se fonder sur les actes proprement dits car ceux-ci évoluent sans cesse ; de clarifier les compétences des différentes professions et mettre en place un véritable plan d'action en matière de formation ; d'instituer un véritable parcours de soins esthétiques de nature à alerter les consommateurs sur la nécessaire prudence qui s'impose en la matière.

Consulter ici le [rapport d'information portant sur les dispositifs médicaux implantables et les interventions à visée esthétique](#)